

Annule et remplace N°60 du 20 octobre 2017

DESTINATAIRES :

Aux UTR, URR, UFR, membres du bureau UCR
Confédération, fédérations et URI, Ferpa

Rencontre avec la ministre des Solidarités et de la Santé

Le 20 octobre une rencontre a eu lieu entre Madame Agnès Buzyn, accompagnée de Gilles de Marjorie, son directeur de cabinet, et une délégation CFDT menée par Laurent Berger.

À l'invitation de Laurent Berger, Dominique Fabre était présente dans cette délégation pour représenter l'UCR. Pour rappel, notre demande de rendez-vous auprès de la ministre était restée sans réponse à ce jour.

La ministre a développé l'engagement du Président de la République pour l'augmentation du pouvoir d'achat des actifs. Elle est revenue sur la compensation que 40 % des retraités auront par la suppression de la taxe d'habitation.

Laurent Berger a rappelé que la CFDT Retraités avait voté depuis longtemps un passage du taux de CSG le plus élevé chez les retraités de 6,6 % à 7,5 % mais pour financer l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Il a également soulevé les termes blessants parfois employés par le gouvernement pour qualifier les retraités.

De son côté pour l'UCR, Dominique Fabre a rapporté le sentiment d'iniquité et de stigmatisation perçu par les retraités et abordé plusieurs points :

- La CSG et le montant « plancher » de la pension mensuelle qui déclenchera la non-compensation du prélèvement de la CSG de 1,7 %. Nous avons demandé que ce niveau soit relevé à hauteur d'environ 1 600 euros par mois. Cela correspond au « montant proche » de la moyenne de pension totale, droits directs et droits dérivés (réversion et majoration de pension pour enfants) en 2014.

Nous avons demandé que ce plancher soit relevé à une hauteur équivalente à cette moyenne.

- La cotisation sociale de 1 % sur les pensions de retraites complémentaires Agirc-Arrco pour les salariés du secteur privé. Cette cotisation, payée uniquement par les retraités du secteur privé est la dernière et la seule qui subsistera au titre de la maladie.

Nous avons demandé la suppression de cette cotisation

- L'accès des retraités à une assurance complémentaire santé. Il a été rappelé que son coût était entièrement à charge des retraités et entraînait nombre de renoncements aux soins. Malgré les promesses de l'ancien gouvernement aucune disposition n'a été prise pour les non-salariés.

Nous avons insisté pour qu'une réflexion soit menée afin de palier à cette situation.

- Sans remettre en cause, bien entendu, l'augmentation du minimum vieillesse de 100 euros/mois d'ici deux ans et demi, nous avons attiré l'attention de la ministre sur le déséquilibre qui pourrait s'instaurer si le minimum contributif continuait à décrocher par rapport au Smic. À ce rythme, on ne peut que s'éloigner de l'objectif d'une pension minimale, pension totale, de base plus pension, pour une carrière complète, comparable au Smic. (La loi de 2003 avait défini 85 % du Smic).

La ministre a relevé avec attention ce point particulier.

Trois notes ont été remises sur le pouvoir d'achat et niveau de vie des retraités ainsi qu'une note sur l'origine de la cotisation maladie de 1 % sur les pensions de retraites complémentaires.

Devant la ministre la CFDT dans son ensemble a montré sa cohésion sur la situation des retraités et les revendications que nous portons.

Il a été convenu qu'un rendez-vous particulier avec la CFDT Retraités serait pris. Nous allons contacter le secrétariat de la ministre dans les prochains jours pour provoquer une nouvelle rencontre ministère-CFDT Retraités.

La commission exécutive

La délégation CFDT était composée de :
L. Berger, J. Cabanal, F. Sève, S. Buscarini, D. Fabre.